

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Renforcer la participation démocratique à Vernier par des ateliers citoyens sur le vote

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La participation démocratique est l'un des fondements essentiels de la vie communale. Pourtant, pour une partie de la population, les modalités concrètes du vote ne sont pas toujours faciles à comprendre. Entre le matériel reçu à domicile, les consignes à respecter, les délais à observer ou encore la différence entre votations et élections, certaines habitantes et certains habitants peuvent se sentir peu à l'aise face à cet exercice pourtant fondamental.

Dans une commune aussi diverse que Vernier, il est important de renforcer l'accès à une information civique simple, pratique et accessible. Il ne s'agit en aucun cas d'orienter les choix politiques des citoyennes et citoyens, mais bien de leur permettre de mieux comprendre comment exercer pleinement leurs droits démocratiques.

De nombreuses personnes, notamment les jeunes électrices et électeurs, les personnes récemment naturalisées ou encore celles et ceux qui ne sont pas familiers des mécanismes institutionnels, peuvent avoir besoin d'un accompagnement concret et neutre pour mieux comprendre le fonctionnement du vote.

Dans ce contexte, la commune pourrait jouer un rôle utile en proposant des ateliers citoyens consacrés au vote. Ces ateliers permettraient d'expliquer, de manière claire et non partisane, plusieurs aspects pratiques, notamment :

- le fonctionnement général des votations et des élections ;
- la lecture du matériel de vote ;
- la manière correcte de remplir un bulletin ;
- les erreurs à éviter ;
- les délais et modalités de retour ou de dépôt du vote ;
- les droits civiques aux niveaux communal, cantonal et fédéral.

Une telle démarche contribuerait à renforcer la participation démocratique, à favoriser une meilleure inclusion civique et à rapprocher davantage les habitantes et habitants de la vie institutionnelle locale.

Par conséquent,

nous invitons le Conseil administratif à :

1. Mettre en place deux ateliers citoyens par an à Vernier consacrés au fonctionnement pratique du vote ;

- 2.** Veiller à ce que ces ateliers soient strictement neutres sur le plan politique et centrés sur l'information civique ;
- 3.** Étudier les modalités les plus adaptées afin de garantir leur accessibilité au plus grand nombre sur le territoire communal.

Nicolas AUBERT, Conseiller municipal pour le Groupe liste Egalité& Diversité (LED)

Vernier, avril 2026